

Dury, le 13 septembre 2023

Le Président de la CLE

À

Pôle : SAGE  
Affaire suivie par : Mélanie LECLAIRE  
☎ 03 64 85 00 23  
✉ [o.merle@ameva.org](mailto:o.merle@ameva.org)  
n/réf : 2023 307

Direction Départementale des Territoires de l'Aisne  
50 Boulevard de Lyon – 02011 Laon CEDEX

À l'attention de Mme Lelièvre Anne-France

**Objet** : Commune d'Holnon – Dossier de demande d'autorisation environnementale – Création d'un ouvrage de décantation/infiltration

**Pièce jointe** : Note d'analyse du projet

Madame,

Par courriel en date du 2 août 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Haute Somme concernant la demande d'autorisation environnementale pour création de bassins de décantation et d'infiltration des eaux pluviales sur la commune d'Holnon. Le maître d'ouvrage est la commune de Holnon.

Le projet est localisé sur la commune d'Holnon (partie nord), à l'ouest de Saint-Quentin. Il concerne la parcelle ZK 39, propriété de la commune depuis octobre 2021.

L'objectif principal de la création des bassins de décantation et d'infiltration est la protection qualitative du champ captant d'Holnon. En effet, la commune d'Holnon a fait l'objet de 5 prescriptions d'arrêtés de catastrophes naturelles, 4 pour « inondations et coulées de boues », et 1 pour « inondations et coulées de boue et mouvement de terrain ». De plus, la commune est située en zone de vulnérabilité moyenne des eaux souterraines par rapport aux nitrates.

À noter que ce champ captant fait actuellement l'objet d'une demande de DUP avec la mise en place de périmètres de protection pour les volumes/débits de prélèvement suivants : 65 m<sup>3</sup>/h – 1 000 m<sup>3</sup>/j – 195 000 m<sup>3</sup>/an.

De manière générale, le dossier remis n'a pas permis de relever de contradiction majeure avec les objectifs généraux du PAGD du SAGE avec lequel il est ainsi compatible. En outre aucune non-conformité entre les éléments présentés et les articles du règlement du SAGE n'a été relevée.

Compte-tenu des éléments repris dans la note d'analyse, la CLE du SAGE Haute Somme émet un **avis favorable mais recommande** que soit éclairci le devenir des eaux en cas de crue centennale au niveau du bassin des Hirondelles.

Les services de l'EPTB Somme–Ameva et la cellule d'animation du SAGE Haute Somme restent par ailleurs à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la CLE  
du SAGE Haute Somme

